

Tipaza, le 23/08/2022

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH / 248 /2022

A

Madame

La Responsable de l'Entreprise

EIRT HOUHAMDI IMENE

OBJET / : Mise en demeure

Entreprise : EIRT HOUHAMDI IMENE

Adresse : Cité Boualtout Bt 30 N°07 Mila – wilaya de Mila.

Suite à vos absences répétitives et injustifiées pour l'exécution des travaux de construction lignes d'abonnés :

*Sous l'ODS : N°05/2022 du 18/01/2022.

*Sous l'ODS : N°64/2022 du 24/04/2022.

*Sous l'ODS : N°67/2022 du 04/05/2022.

De ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de vous rapprocher au niveau du CMP dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de finaliser les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.



Mr Ramzi Sayen SAÏDOUM
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Tipasa